

JE CANDIDATE ET JE M'INSCRIS À L'INSPE CLERMONT AUVERGNE

1

Je me rends sur ecandidat.uca.fr

Je renseigne mon dossier qui doit être **complet** avant de transmettre ma candidature.

Seuls les dossiers complets (avec toutes les pièces justificatives) seront étudiés par la commission d'admission.

SPÉCIFICITÉ POUR LE MASTER MEEF 1^{ER} DEGRÉ

Je peux candidater sur un ou plusieurs sites pour le parcours EEF

En cas de candidature sur plusieurs sites je dois déposer un dossier complet pour le voeu 1 et ensuite un dossier pour chaque site de formation souhaité. Il faut obligatoirement classer les sites par ordre de préférence sans quoi mon dossier ne pourra pas être examiné par la commission d'admission.

Je peux candidater sur les 2 parcours (EEF et EEFE) mais je dois indiquer un ordre de préférence entre les 2 parcours. Il vous est possible de mixer vos voeux entre les 2 parcours.

EEF : enseigner en France
(Chamalières - Moulins - Le Puy-en-Velay)
EEFE : enseigner en France et à l'étranger
(uniquement sur le site du Puy-en-Velay)

**2**

Je confirme ou renonce à ma candidature sur [ecandidat](http://ecandidat.uca.fr)

Les résultats d'admission sont communiqués en ligne via [ecandidat](http://ecandidat.uca.fr).

Je dois obligatoirement confirmer ma candidature pour pouvoir m'inscrire ou renoncer afin de libérer la place pour les candidats en liste complémentaire.

**3**

Je suis sur liste principale : Je m'inscris à l'Inspé entre le 8 et le 24 juillet (délai de rigueur)

Je me rends sur le site de l'Inspé pour prendre connaissance des démarches d'inscription.

Si je ne suis pas inscrit le 24 juillet, je n'ai plus la possibilité de m'inscrire. Je perds ma place sur la liste principale.

Je suis sur liste complémentaire : Je reçois un mail dès que ma candidature remonte en liste principale

La liste complémentaire est appelée dès qu'une place se libère en liste principale, soit à la date du 25 juillet si des candidats en liste principale ne se sont pas inscrits.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE MASTER MEEF 1^{ER} DEGRÉ

En application de la réforme des enseignants, de nouvelles modalités seront mises en place pour l'affectation en Master 2 conditionnées par le nombre de places de stage prévus par site. De ce fait, le lieu de formation du Master 1 ne sera pas nécessairement le même en Master 2.